

Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 19 décembre 2022
Marolles les Buis

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-neuf décembre, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Marolles les Buis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 14 décembre 2022 (Après séance du 13 décembre 2022 sans quorum)

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CERCEAU

Etaient présents :

M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Assistaient également : M. DEBRAY Bruno (La Croix du Perche), Mme MAROLLES Mireille (Marolles les Buis), M. DELANGLE Bruno (DGS)

Excusés : M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOIGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. MONNIER David, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, Mme CORDIER Catherine, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. THOMAS Michel, M. TRAN Roger, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, Mme DESSE Nelly, M. FEZARD Francis, M. BARRAL Christophe, M. GENTY Benoit, M. PROVOT Victor, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

M. Michel LAFOY donne pouvoir à M. Bruno JEROME
Mme Séverine BOUIX-ECHIVARD donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
Mme Stéphanie COUTEL donne pouvoir à M. Martial LECOMTE
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Victor PROVOT donne pouvoir à M. Florent ROY

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022
- Demandes de financement 2023
- Budgets 2022 - Décisions modificatives
- Transferts de charges : rapport quinquennal
- Subvention UFOLEP pour le « Run and bike »
- Dossiers Perche Ambition
- Locations Chantier SNCF dans les ZA de Champrond et La Loupe
- Point sur la procédure PLUi
- Tarifs Accueils de loisirs et Maison des Jeunes 2023
- Désignation d'un nouveau délégué au PETR
- Eure et Loir Ingénierie : Adhésion à la mission « Délégué à la Protection des Données »
- Questions diverses

Introduction

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait dument été convoqué pour une séance le mardi 13 décembre 2022. Malheureusement le nombre d'élus présents n'a pas permis d'atteindre le quorum nécessaire à la prise de délibérations. Une nouvelle convocation a donc été envoyée le 14 décembre 2022 pour la présente réunion.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean-Michel CERCEAU est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

Décisions budgétaires

3. Demandes de financement 2023

3.1 ZA des Grands Prés

Délibération n°127-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Suite à la séance de la Commission « Développement économique et touristique » en date du 29 novembre 2022, le projet d'extension de la ZA des Grands Prés à La Loupe est présenté aux élus Communautaires.



ÉVALUATION DES SUPERFICIES CESSIBLES :

Superficies cessibles	
Lot 1	3.070 m ²
Lot 2	2.090 m ²
Lot 3	2.100 m ²
Lot 4	4.790 m ²
Lot 5	9.620 m ²
Lot 6	6.610 m ²
Lot 7	2.240 m ²
Lot 8	2.240 m ²
Lot 9	2.230 m ²
Lot 10	2.290 m ²
Lot 11	2.900 m ²
TOTAL	40.180 m²

LA SUPERFICIE CESSIBLE REPRESENTE 78,6% DE L'ASSIETTE DE L'OPERATION.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux viabilisation + concessionnaires	926 000	Région (CRST)	225 000
Maitrise d'œuvre	42 000	Etat (DETR)	225 000
Maitrise d'œuvre : permis d'aménager	4 700	Vente lots viabilisés (12 €)	495 676
Maitrise d'œuvre : dossier Loi sur l'eau	3 300	Vente de lots non viabilisés (8 €)	480 000
Etude géotechnique	3 105		
Etude Amiante voirie	3 905		
Achat du terrain	205 290		
Résiliation du droit de bail	16 754		
Taxe de prévention archéologique	30 622		
Participation tourne à gauche (40% de 400 000)	160 000		
Préfinancement - Frais financiers	30 000		
TOTAL	1 425 676	TOTAL	1 425 676

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à demander les subventions suivantes :

- **Après de la Région Centre Val de Loire au titre du CRST : 225 000 €**
- **Après de l'Etat au titre de la DETR/DSIL : 225 000 €**

3.2 Aménagements touristiques « Domaine de l'Abbaye »

Délibération n°128-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le prolongement des investissements réalisés les années précédentes il est proposé la réalisation d'un aménagement extérieur visant principalement à :

- Poursuivre d'accroître l'attractivité des jardins avec des espaces d'activité / détente, jeux pour les enfants
- Adapter leur configuration aux moyens actuels d'entretien (un agent ETP et renforts ponctuels extérieurs) et garantir des espaces bien entretenus tout au long de l'année.
- Convertir ainsi des espaces actuellement en potager, en espaces d'entretien plus extensif.

Le projet prévoit l'aménagement des jardins avec pose de pavés grès, déblais/remblais terre végétale, l'implantation de jeux extérieurs pour les jeunes enfants, et de mobiliers extérieurs divers (gloriette, bancs...).

Dépenses	HT
Aménagement des jardins	9 875,91
Jeux extérieurs	15 685,45
Mobilier extérieurs	3 582,50
Total	29 143,86
Recettes	
FDI (30%)	8 743,16
Autofinancement (70%)	20 400,70
Total	29 143,86

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter le Département au titre du FDI conformément au tableau ci-dessus.

3.3 Photovoltaïque PAP Fontaine Simon

Délibération n°129-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans une optique de meilleure maîtrise des dépenses énergétiques du parc aquatique de Fontaine-Simon et des possibilités offertes par sa couverture pour la production d'énergie solaire, il est proposé l'installation de panneaux photovoltaïques en couverture.

Le scénario envisagé prévoit une production d'énergie de 63 MWh / an.

Le Taux d'autoconsommation pourra atteindre 85 % (le reste sera réinjecté dans le réseau)

Le Taux d'autoproduction sera d'environ 12 % du volume total annuel consommé (soit une réduction de 12 % des consommations de la piscine).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	HT
Tranchée pour réseau électrique	7 308,50
Fourniture et pose de panneaux	68 401,00
AMO	6 050,00
Total	81 759,50

Recettes	HT
ETAT (DETR/DSIL ou Plan Vert) 50%	40 800,00
FDI (30%)	24 500,00
Autofinancement (20 %)	16 459,50
Total	81 759,50

Dans cette hypothèse le temps de retour sur investissement serait de 3 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL ou du Plan Vert et le Département au titre du FDI conformément au tableau ci-dessus.

3.4 Travaux d'isolation Crèche halte-garderie La Loupe

Délibération n°130-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Les locaux de la crèche halte-garderie de La Loupe nécessitent des travaux d'isolation thermique, notamment dans les bureaux de direction ou les ensembles de menuiseries extérieures très anciennes ne permettent pas de maintenir des températures adaptées en période chaude comme en période froide.

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan de financement suivant (qui pourra le cas échéant être complété ultérieurement côté « recettes de financement ») :

Dépenses	HT
Maçonnerie bureaux	12 749,59
Fenêtres bureaux	7 236,00
Portes de service	4 585,18
Toile store	2 334,23
Films anti UV fenêtres	3 672,79
Total	30 577,79

Recettes	HT
FDI	9 173,34
Energie 28	6 844,36
Autofinancement	14 560,09
Total	30 577,79

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce plan de financement et autorise le Président à solliciter les financements du Département (FDI) et d'Energie Eure et Loir conformément à celui-ci.

4. Budgets 2022 - Décisions modificatives

i) 102 : Bâtiments relais

Délibération n°131-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Cette DM 4 vise à inscrire les crédits budgétaires d'amortissement des immobilisations et subventions liées achevées et transférées à l'actif de la CdC (en l'occurrence les ateliers relais construits à La Loupe).

	DM4	Crédits 2022 (RP + RAR + DM)		DM4	Crédits 2022 (RP + RAR + DM)
011 - Charges à caractère général		25 583,00	013 - Atténuations de charges		0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		0,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes		0,00
65 - Autres charges de gestion courante		85 619,68	73 - Impôts et taxes		0,00
66 - Charges financières		4 969,30	74 - Dotations, subventions et participations		0,00
67 - Charges exceptionnelles		64 024,50	75 - Autres produits de gestion courante		44 444,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		0,00	77 - Produits exceptionnels		253 296,98
014 - Atténuations de produits		0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté		70 193,82
022 - Dépenses Imprévues (fonctionnement)		0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 114,00	26 651,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 047,57	54 942,57	78 - Reprises sur amortissements et provisions		85 619,68
023 - Virement à la section d'investissement	-8 933,57	245 066,43			0,00
Total	7 114,00	480 205,48	Total	7 114,00	480 205,48

INVESTISSEMENT

	DM4	Crédits 2022 (RP + RAR + DM)		DM4	Crédits 2022 (RP + RAR + DM)
13 - Subventions d'investissement		149 390,50			0,00
20 - Immobilisations incorporelles		0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 958,29
204 - Subventions d'équipement versées		0,00	13 - Subventions d'investissement		399 255,50
21 - Immobilisations corporelles		1 049 247,07	16 - Emprunts et dettes assimilées		811 000,00
23 - Immobilisations en cours		376 681,00	024 - Produits de cessions		140 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		48 294,93	458217 - TRAVAUX VOIRIES		0,00
27 - Autres immobilisations financières		0,00	27 - Autres immobilisations financières		0,00
458118 - TRAVAUX VOIRIES		0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES		0,00
020 - Dépenses Imprévues (investissement)		0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 047,57	54 942,57
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 958,29	021 - Virement de la section de fonctionnement	-8 933,57	245 066,43
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 114,00	26 651,00	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00
Total	7 114,00	1 654 222,78	Total	7 114,00	1 654 222,78

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce projet de Décision Modificative n°4 du Budget annexe 102.

ii) 111 : Produits Terres de Perche

Délibération n°132-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Cette DM vise à :

- Ajuster les crédits en dépenses d'exploitation (D011 / D012 / D65) au regard de l'exercice 2022.
- Inscrire les crédits d'amortissements des immobilisations et des subventions liées (042 / 040)
- Inscrire une recette de reversement de cotisations sur exercices antérieurs (R77)

EXPLOITATION						EXPLOITATION					
	CA 2021	RAR 2021	RP 2022	DM1	Crédits 2022		CA 2021	RP 2022	DM1	Crédits 2022	
011 - Charges à caractère général	21 647,90		22 231,67	8 104,02	30 335,69	013 - Atténuations de charges	9 644,03			0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 473,30		95 000,00	-8 300,00	86 700,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes	40 724,72	100 000,00		100 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante				400,00	400,00	73 - Impôts et taxes				0,00	
66 - Charges financières					0,00	74 - Dotations, subventions et participations	43 325,35	0,00		0,00	
67 - Charges exceptionnelles					0,00	75 - Autres produits de gestion courante				0,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions					0,00	77 - Produits exceptionnels			2 300,00	2 300,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	22 165,98		9 768,33		9 768,33	002 - Résultat de fonctionnement reporté				0,00	
022 - Dépenses Imprévues (fonctionnement)					0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 201,88	27 000,00	4 806,21	31 806,21	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 377,13			6 902,19	6 902,19					0,00	
023 - Virement à la section d'investissement					0,00	Total	96 895,98	127 000,00	7 114,21	134 106,21	
Total	106 664,31	0,00	127 000,00	7 306,21	134 106,21						

INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT					
	CA 2021	RAR 2021	RP 2022	DM1	Crédits 2022		CA 2021	RP 2022	DM1	Crédits 2022	
10 - Dotations	10 000,00	10 000,00	30 000,00		40 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00			0,00	
20 - Immobilisations incorporelles			79 376,08		79 376,08	13 - Subventions d'investissement	39 411,58			136 790,00	
204 - Subventions d'équipement versées					0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées		85 000,00		85 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	82 754,86	27 920,11	118 079,89	2 095,98	148 095,98	024 - Produits de cessions				0,00	
23 - Immobilisations en cours					0,00	458217 - TRAVAUX VOIRIES				0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées					0,00	27 - Autres immobilisations financières				0,00	
27 - Autres immobilisations financières					0,00	458218 - TRAVAUX VOIRIES				0,00	
020 - Dépenses Imprévues (investissement)					0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			6 902,19	6 902,19	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 377,13			0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 201,88		27 000,00	4 806,21	31 806,21	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	24 754,11	70 586,08		70 586,08	
Total	95 956,74	37 920,11	254 465,97	6 902,19	299 278,27	Total	166 542,82	207 586,08	4 908,19	209 278,27	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce projet de Décision Modificative n°1 du Budget annexe Produits Terres de Perche.

5. Transferts de charges : rapport quinquennal

Délibération n°133-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 6 décembre 2022 afin d'examiner le rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021.

Voir le rapport en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation et du débat en Conseil relatif à ce rapport quinquennal.

6. Subvention UFOLEP pour le « Run and bike »

Délibération n°134-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Dans le cadre de l'organisation du Challenge Run and bike pour les éditions 2022 (3 communes), et 2023 (6 communes), l'UFOLEP sollicite une subvention de la Communauté de communes à hauteur de 400 €.

Cette manifestation qui a donnée satisfaction en 2022, s'inscrit pleinement dans la politique « Terres de jeu » de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de cette subvention de 400 € à l'UFOLEP.

Economie

7. Dossiers Perche Ambition

Délibération n°135-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

3 nouveaux dossiers sont présentés au Conseil.

M Gael Chaboche – La Ferme des Vitriers – Travaux – Champrond en Gâtine

Projet : Installation d'une machine de distribution de produits locaux

- Investissement éligible : 40 4500 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Mme Gaelle Guillin – Chez Gaelle Coiffure – Matériel et travaux – Thiron Gardais

Projet : Salon de coiffure à domicile : Matériel et travaux

- Investissement éligible : 17 237 €/HT
- Subvention proposée : 3000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

M Grégory Corbin – Bar de la Grange – Matériel et travaux – Manou

Projet : Reprise du bar : Matériel

- Investissement éligible : 6117 €/HT
- Subvention proposée : 1835 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de l'attribution de ces subventions au titre du dispositif Perche Ambition.

Nom du pétitionnaire	Commune	Nom de l'entreprise	Activité	Montant de l'investissement	Subvention demandée (30%)
Le Sant Jeremy	Vaupillon	Un jardin à votre Image	Paysagiste	48 969	3000
Ponsardin Anita	La Loupe	Saveurs et traditions	Boulangerie	10 800	3000
Lereau Rachel	La Loupe	Aux trésors de Rachel	Boutique cadeaux	16 803	3 000
Caraux Sébastien	Meaucé	TSC Caraux	Frigoriste	150 000	5 000
Ferré Aurélien	Thiron Gardais	Ferré Dupin	Electricien/plombier	250 000	5 000
Masson Benoit	Belhomert Guéhouville	Agrifarm	Matériel agricole	190 000	5 000
Lereau Céline	La Loupe	Rêve de lune	Boutique enfants	7 408	2 220
Mazé Héloïse	Belhomert Guéhouville	Wonder net	Entretien entreprises	14 647	3 000
Chaboche Gaël	Champrond en Gâtine	EARL Les vitriers	Eleveur	40 450	3 000
Guillin Gaëlle	Thiron Gardais	Chez Gaëlle coiffure	Salon de coiffure	17 237	3 000
Corbin Grégory	Manou	Bar de la Grange	Bar	6 117	1 835
TOTAL 2022					37 055,00
Enveloppe Perche Ambition					20 000,00
Enveloppe Perche Ambition Immo					15 000,00
Reliquat 2022					2 055,00

L'enveloppe 2022 est ainsi consommée, et même légèrement dépassée. Il est néanmoins proposé au Conseil d'acter les derniers engagements, à réaffecter sur l'enveloppe 2023.

8. Locations Chantier SNCF dans les ZA de Champrond et La Loupe

Afin d'assurer les travaux de grande ampleur sur la ligne Paris / Le Mans, la SNCF a besoin de deux terrains pour installer :

- **Une base de vie pour l'hébergement des agents sur la ZA de Champrond en Gâtine :**

Délibération n°136-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

La CDC a déjà délibéré (délibération 67-22) pour autoriser le Président à signer une convention avec l'entreprise prestataire de la SNCF Infralog National, pour 6000 m², de juin 2022 à décembre 2024 au prix de 500 € HT/mois. La SNCF souhaite changer de prestataire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'annuler et de remplacer la délibération 67-22 au profit de l'entreprise Avelis logistic, pour 6500 m², du 1er janvier 2023 au 31 aout 2024, pour un loyer de 541 € HT/mois

- **Une base de travail (bureaux et stockage) sur la ZA des Grands Prés à La Loupe :**

Délibération n°137-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer une convention d'occupation avec la société Transalp renouvellement, pour un terrain de 7000 m², pour une période du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2024, au prix de 583€ HT/mois.

Urbanisme

9. Point sur la procédure PLUi

Une conférence des maires s'est tenue le 6 décembre 2022 au cours de laquelle ont été présentés les effets du passage de 2 PLUi et 1 PLU de Frazé à un PLUi unique pour l'ensembles des 22 communes.

- Fusion des diagnostics et ajout des données de la commune de Frazé
- Fusion des PADD qui étaient quasi similaires en conservant les différences d'évolution de la démographie (+0,45 par an pour le Perche Loupéen et +0,55 % par an pour le Perche Thironnais). Les objectifs de construction du nombre de logements (430 logements pour le Loupéen et 240 logements pour le Thironnais sur 10 ans) restent les mêmes, on y ajoute les besoins de la commune de Frazé (environ 15 logements à affiner).
- Le zonage établi sur les 2 PLUi sera élargi à la commune de Frazé en respectant et actualisant les zonages de l'ancien PLU de la commune
- Le règlement qui était déjà le même pour les deux PLUi sera appliqué à l'ensemble du territoire en respectant les particularités de chaque commune (en appliquant par exemple des zonages indicés Upt : Urbaine patrimoine Thiron Gardais).
- Le maire conserve l'instruction et la signature des autorisations d'occupation des sols.
- Tout le travail préalable servira de matière au futur PLUi unique, la date de l'arrêt sera décalée de 6 mois
- Une option au marché avec Citadia, le bureau d'étude qui accompagne la CDC, avait été prévue dès la signature. Le surplus financier entraîné par cette nouvelle procédure sera équilibré par les économies d'échelle qui découleront de ce document unique (une seule enquête publique, les frais de reproduction réduits...)
- Un PLUi unique permettra une mise en conformité simplifiée par rapport aux futurs SCOT, SRADDET et différentes lois en cours.

Une prochaine conférence des maires aura lieu en janvier 2023 pour fixer les modalités de collaboration entre la CDC et les communes, étape préalable à une délibération de préconisation d'un PLUi unique.

Enfance-jeunesse/ Sports

10. Tarifs des Accueils de Loisirs et Maison des Jeunes 2023

Délibération n°138-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Lors de sa séance du 15 novembre 2022, le Conseil avait approuvé la passation d'avenants aux contrats de DSP « Enfance Jeunesse » avec ELAN.

Comme indiqué lors de cette séance, l'augmentation sensible des charges structurelles du délégataires liée à l'inflation (revalorisation salariale, coûts énergétiques, des repas...) est ainsi couverte par des avenants en plus-value supportés par la CdC, mais également par des marges de manœuvre et économies dégagées par l'association, ainsi qu'une augmentation tarifaire pour les familles de l'ordre de 12 %. Proposée par ELAN, cette augmentation tarifaire avait fait l'objet d'un avis favorable de la Commission « Enfance Jeunesse » en date du 19 octobre 2022.

Aussi, conformément aux termes du contrat de DSP passé avec ELAN, il est proposé au Conseil d'approuver l'augmentation tarifaire 2023 telle que proposée par ELAN dans les documents en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuver les tarifs joints à compter du 1^{er} janvier 2023.

Instances

11. Désignation de nouveaux délégués au PETR

Délibération n°139-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Les représentants de la CDC auprès du PETR ont été désignés au début du nouveau mandat en 2020 (Délibération 50-20). Aujourd'hui, M. David Monnier souhaite mettre fin à cette désignation. De plus, M. Fabien Masson qui a démissionné de son mandat de conseiller communautaire n'a pas été remplacé au poste de suppléant.

Deux candidatures : M. Waldeck Rousseau pour la place de titulaire et M. André Dogimont pour la place de suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle liste des délégués titulaires et suppléants auprès du PETR :

Titulaire	Suppléant
Eric GERARD	Michel BIZARD
René ROUSSELLE	Marie-Line FILOCHE
Jean-Michel CERCEAU	Laurent MARTINEAU
Martial LECOMTE	André DOGIMONT
Victor PROVOT	Stéphanie COUDEL
Christophe BARRAL	Colette GUERIN
Eric LEGROS	Monique HERVET
Michel THOMAS	Jacques HENRY
Florent ROY	Jean-Louis PILFERT
Marc MOCOJNI	Philippe GUILLEMET
Waldeck ROUSSEAU	Bruno JEROME

12. Eure et Loir Ingénierie : Adhésion à la mission « Délégué à la Protection des Données »

Délibération n°140-22 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Eure-et-Loir ingénierie (ELI), créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,

- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

L'adhésion sera effective dès validation de l'adhésion de la CdC auprès du Conseil d'administration.

La CdC souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Pour la CdC Terres de Perche (moins de 15 000 habitants) le montant de l'adhésion sera de 3 500 € pour la première année (2023) et de 1 750 € pour les suivantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé,**
- **De désigner ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière**
- **De s'engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration**
- **D'approuver les statuts d'ELI**
- **De désigner Florent ROY représentant titulaire et Bruno JEROME suppléant pour siéger à l'assemblée générale d'ELI.**

13. Questions diverses

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h00

Vu pour être affiché le 28 décembre 2022

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.